



Fédération Motorisée Valaisanne Walliser Motorverband

Rue de Fosseau 7B – 1955 Chamoson
www.fmvs.ch - info@fmvs.ch

COURS DE CROSS JUNIOR 2025 (jusqu'à 20 ans révolu)

Inscription et décharge de responsabilité

(à renvoyer à sport@fmvs.ch)

Pour l'événement suivant : **COURS DE CROSS de la période mars à octobre 2025**

Je soussigné(e),

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ **Ville** : _____

N° téléphone : _____ **E-mail** : _____

Date de naissance : _____ **Assurance-accidents** : _____

Membre FMVs : OUI NON **Club d'affiliation** : _____

déclare, en tant que participant(e) à l'évènement susmentionné :

1. Être ou devenir membre de la FMVs en payant sa cotisation annuelle, au plus tard 30 jours après la date d'inscription
2. Être conscient(e) que le motocross est un sport comprenant des risques, notamment de blessures pouvant entraîner des lésions corporelles graves ou la mort
3. M'être entraîné(e) en conséquence
4. M'engager à respecter toutes consignes de sécurité, notamment concernant l'état de ma moto, le port de l'équipement adéquat et mon propre état de santé
5. Bénéficier d'une assurance accident, d'une assurance responsabilité civile et casco couvrant les risques encourus lors de la pratique du motocross
6. Renoncer, pour autant que la loi le permette, à toute revendication de toute nature, notamment civile et pénale, en cas de sinistre qui pourrait se produire lors de l'évènement, à l'égard de l'organisateur et de toute personne œuvrant pour lui. Cette renonciation vaut en cas de vol, de dégâts aux biens personnels et de blessures de toute sorte même si elles avaient pour conséquence mon décès. Elle a aussi comme corollaire que mes héritiers ne peuvent faire valoir de revendication en rapport avec cette déclaration

Dispositions finales

1. Le refus de signer cette décharge de responsabilité réserve le droit à l'organisateur d'exclure la personne à la participation de l'événement.
2. Le for juridique est fixé au siège de la FMVs, soit Chamoson, pour tout litige découlant de l'exécution de la présente inscription et décharge de responsabilité. Le droit suisse est exclusivement applicable.

Ainsi fait à _____ en deux exemplaires, le _____

Participant(e)

Si mineur(e), représentant légal

Fédération Motorisée Valaisanne